

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
Haute-Saône  
Arrondissement  
VESOUL  
Commune  
**Soing-Cubry-  
Charentenay**

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14

Etaient présents : MM. PIERRE D- GLAUSER M - FIGARD X - MORAND L -  
CHALMIN T - GIRARDET H - BARBEROT J - SEYLLER R - PETIT C-  
CHEVALIER S - MILLOT JF - VOITOT JL - GILLET M - ROUSSEL N

Convocation du  
04/04/2022

Absent excusé : ROBERT G

C.R. affiché  
le 15/04/2022

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GLAUSER Maryse ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire,



### ORDRE DU JOUR

- Tarifs camping et horaires
- Création postes régisseurs camping n°1 et n°2
- Vente d'herbe
- Vote des budgets : budget Communal et budget Eau Assainissement
- Questions diverses

## Tarifs camping 2022

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu, délibère et décide d'appliquer les tarifs ci-dessous, soit :

- **Adulte**..... 2.80 €
- **Enfant (-10 ans)**..... 2.00 €
- **Emplacement :**
  - . sans électricité..... 3.00 €
  - . avec électricité..... 4.00 €
- **Garage mort :**
  - . juin et septembre..... 4.00 €
  - . juillet et août..... 4.00 €
- **Douche :**
  - . Campeurs..... 1.00 €
  - . Touristes fluviaux..... 3.00 €

Pour informations :

- **Taxe de séjour : 0.20€ par nuitée et par personne de plus de 13 ans.**

Cette taxe de séjour sera reversée à la communauté de communes des Combes

## **Création emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité n°1**

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint Technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de quatre mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 septembre inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par la gestion du camping (entretien des bâtiments, gestion des fonds et accueil des campeurs)
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 15h hebdomadaires pour les mois de juin et septembre et à hauteur de 33h pour les mois de juillet et août, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C** et pour assurer les fonctions suivantes : entretien, ménage et surveillance des bâtiments du camping, accueil des campeurs et gestion des départs et arrivées, gestion des fonds du camping et des réservations.
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
  - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : niveau baccalauréat, avoir l'habitude du public et avoir déjà fait ses preuves pour la gestion de fonds.
  - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum **367** / indice majoré minimum **340** et l'indice brut maximum **371** /

indice majoré maximum **343**,

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**Création  
emploi non  
permanent  
suite à  
accroissement  
saisonnier  
d'activité n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint Technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de quatre mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 septembre inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par la gestion du camping (entretien des bâtiments, gestion des fonds et accueil des campeurs)
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 15h hebdomadaires pour les mois de juin et septembre et à hauteur de 33h pour les mois de juillet et août, sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C** et pour assurer les fonctions suivantes : entretien, ménage et surveillance des bâtiments du camping, accueil des campeurs et gestion des départs et arrivées, gestion des fonds du camping et des réservations.
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
  - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : niveau baccalauréat, avoir l'habitude du public et avoir déjà fait ses preuves pour la gestion de fonds.
  - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum **367** / indice majoré minimum **340** et l'indice brut maximum **371** / indice majoré maximum **343**,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
**Pour : 14**  
**Contre : 0**  
**abstentions : 0**

**Vente d'herbe**

Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à une vente d'herbe de la parcelle communale ZL N° 55 « Ile de la Latte » - territoire de Soing, selon la procédure réglementaire.

Nombre de  
conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
**Pour : 14**

Le Conseil Municipal, l'exposé ci-dessus entendu et après en avoir délibéré, accepte cette vente dans les conditions suivantes :

Contre : 0  
abstentions : 0

- affichage de l'offre de vente dans les trois communes pendant dix jours, stipulant les modalités de la vente :
- 2 coupes (foin et regain)
- pâturage interdit
- la commune ne pourra être tenue responsable des mauvaises conditions météorologiques, et des dégâts éventuels provoqués par les pêcheurs, pique-niqueurs ou autres.

Les candidats devront remettre leur offre sous pli cacheté en mairie de Soing, aux heures d'ouverture du secrétariat, pendant le délai fixé par l'offre de vente.

L'ouverture des plis se fera dès que possible les jours suivants le dernier jour de dépôt. Le Maire sera assisté de deux conseillers municipaux.

La meilleure offre sera retenue.

Un procès-verbal d'ouverture des plis sera établi.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toute les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette vente.

## Vote des budgets 2022

### Présentation et vote à l'unanimité des budgets primitifs 2022

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
abstentions : 0

BUDGETS	fonctionnement ou exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	187072.77€	187072.77€	216426.79€	216426.79€
<b>GENERAL</b>	789737.99€	789737.99€	551176.64€	551176.64€

Le Maire présente les Budgets Primitifs 2022 concernant le Budget Communal et le Budget Eau-Assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** les Budgets Primitifs 2022 pour les Budgets Communal et Eau-Assainissement.

## Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la part d'une nouvelle association « Plein Art » à Charentenay. L'association bénéficiera du même montant de subvention que les autres associations.
- Suite aux derniers résultats d'analyse d'eau, le Maire a pris contact avec l'ARS.

Olédier PIERRÉ  
Maire,

